ardéa
ardeagroupe.com

ONYX BRICOLAGE

Fiche Technique produit

Bicarbonate de sodium



Propriétés :

Le Bicarbonate de sodium ONYX (ou bicarbonate de soude) est un produit naturel aux multiples applications, à la fois sûr pour l'utilisateur et respectueux de l'environnement. Ses propriétés en font un produit d'entretien indispensable, aussi bien capable de nettoyer en profondeur les surfaces que d'absorber les mauvaises odeurs ou encore de raviver les couleurs des tapis et moquettes.

Caractéristiques physico-chimiques :

- Aspect : poudre
- Couleur : blanche
- pH (1% dans l'eau) : 8,3 +/- 0,3

CODE	GENCOD	Conditionnement	Palettisation
I02051706	3183942602444	6X250 g	280 cartons
I02051806	3183941504053	6X500 g	128 cartons
I02050106	3183941604227	6X1 kg	108 cartons
I02050401	3183941009589	1X4 kg	144 unités

Mode d'emploi :

Pour prendre connaissance des différentes utilisations possibles du Bicarbonate de sodium ONYX et découvrir de nombreuses astuces, un **guide d'utilisation** est spécialement mis à votre disposition sur notre site internet www.ardeagroupe.com.

Précautions d'emploi / Informations réglementaires :

Produit ne présentant pas de danger selon le règlement 1272/2008/CE. Tenir hors de portée des enfants.
Respectez scrupuleusement les précautions d'emploi et les phrases de sécurité/conseils de prudence, indiqués sur l'étiquette et/ou la Fiche de Données de sécurité du produit.
Fiche de données de sécurité disponible sur le site www.quickfds.com : identifiez-vous, saisissez ARDEA en tant que Fournisseur (pas de mot de passe), validez puis entrez le nom du produit ou son code-barres.
Consultez également notre site www.ardeagroupe.com
Ne pas rejeter les résidus à l'égout ou dans le milieu naturel. Ne pas réutiliser l'emballage vide.

☞ ***Important*: le contenu de cette documentation résulte de notre expérience du produit. Il ne peut engager notre responsabilité quant à son utilisation à chaque cas particulier. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.**

☞ **Ces informations sont rédigées au mieux de nos connaissances, à la date de révision indiquée sur le document.**